PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2024

Le 26 JANVIER 2024, à 20h30

Président de séance : M Alain LIMOUSIN

Secrétaires de séance : Mme Nathalie PANAZZA, Didier POMMIER

Membres présent(e)s ou représenté(e)s : M Didier POMMIER, Mme Bernadette EL ASRI, Mme Régine CHARRET, Mme Yvette CREPET, M Bernard ORIOL, M Pierre PONTVIANNE, M Jean Louis VRAY, Mme Christine MAGAUD, Mme Nathalie PANAZZA, M Sylvain LEVET (pouvoir à Christine MAGAUD), Mme Gaëlle DEAL (pouvoir à Véronique FAURE), M Jean Claude MAYEUX, M Cédric BONHOMME, Mme Véronique FAURE.

Quorum : Quinze élu(e)s présent(e)s ou représenté(e)s sur quinze. Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour : approbation du procès-verbal du 20 Décembre 2023, personnel, école, finances, travaux en cours, L.F.A, questions diverses.

Approbation du procès-verbal du 20 Décembre 2023

Après lecture en séance du procès-verbal du 20 décembre 2023, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Personnel

- Un agent de l'école a été en arrêt maladie du 15 janvier au 26 janvier.
- Fréderic Réveillé, employé par la Promotion de l'Emploi, a repris son poste à mi-temps après son accident du travail.
- Adhésion au pôle santé au travail CDG42. Le conseil décide de renouveler son adhésion. Une délibération est prise en ce sens.

Ecole

- Organisation du temps scolaire : un questionnaire va être envoyé aux parents d'élèves afin de connaître leur avis sur la semaine des 4,5 jours.

Finances

- Une réunion de préparation au budget est fixée le 13 février à 20H.
- Deux subventions vont être demandées à Loire Forez agglomération pour le réaménagement de l'ancienne salle du théâtre : l'une au titre du fonds de soutien 2023-2025 (enveloppe n°3) et l'autre au titre du cercle vertueux d'économie d'énergie 2024. Deux délibérations sont prises en ce sens.

Travaux en cours

- Salle du théâtre : Suite à l'appel d'offre, tous les lots ont été pourvus. L'analyse des offres a été réalisée avec l'Atelier Karr et le Cabinet Guy Vernay, économiste.

Après en avoir délibéré, les conseillers décident de choisir les entreprises suivantes pour les différents lots:

- Lot 1 : Démolition Maçonnerie: DAURELLE pour un montant de 22 572,50 € HT
- Lot 2 : Charpente Couverture Zinguerie: FAÇONS BOIS pour un montant de 10 292,00 € HT
- Lot 3 : Menuiserie extérieure: SC ALU pour un montant de 24 470,00 € HT
- Lot 4 : Menuiserie intérieure: MENUISERIE PETIT pour un montant de 18 066,00 € HT
- Lot 5 : Isolation Plâtrerie Peinture: AM PLAQUISTE pour un montant de 29 999,70€ HT

- Lot 6 : Carrelage Faïence: ARCHIMBAUD pour un montant de 19 499,96€ HT
- Lot 7 : Électricité courant faible Ventilation: PEILLARD S.A.S. pour un montant de 13 610,00 € HT
- Lot 8 : Plomberie Sanitaire Chauffage: ÉVIDENCE pour un montant de 7 731,71€ HT

Soit un total de 146 241.87 € HT pour une estimation de 166 200 € HT.

• Projet Clos du Tilleul : Le service A M O (assistance à la maitrise d'ouvrage) Konik nous a fait parvenir l'appel à projet ouvert. Une délibération est prise pour lancer celui-ci.

• Exhumations cimetière : Deux devis avaient été demandés pour l'exhumation de 9 tombes.

Le conseil choisit l'entreprise LAVEILLE QUET pour un montant de 4 400 € TTC.

• Pump track : GEOLIS géomètre expert vient faire le relevé topographique le 12/02/24.

Nous demandons au service A M O Konik de nous accompagner dans le montage du marché public de ce projet. Le montant de cette prestation est de 1 500 €.

• Panneaux photovoltaïques : Nous avons reçu une réponse négative de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) pour la pose de panneaux sur le toit de l'école. Nous avons transmis ce refus au SIEL afin de trouver une solution intermédiaire. Le SIEL propose des panneaux de couleur plus adaptés aux contraintes architecturales. Vu le coût et la performance plus limitée de ces panneaux, le maire prendra rendez-vous avec les services de l'UDAP afin d'étudier d'autres possibilités.

• Entreprise RP GLOBAL : cette entreprise propose des panneaux photovoltaïques sur pieds sur des terrains agricoles. Nous allons organiser une réunion avec les agriculteurs pour les informer et leur demander leur avis.

• Défibrillateur : Le conseil fait le choix de l'entreprise « DEFIBRIL » pour l'achat de deux défibrillateurs pour un montant de 2 669.90 € HT. La maintenance d'un appareil est de 115€ par an.

Un sera installé dans les vestiaires du foot et l'autre à l'extérieur de la salle ERA.

LFA

• Un compte-rendu est fait des diverses réunions de LFa

• Transfert Police de la publicité : le conseil prend un arrêté pour ne pas transférer cette compétence à Loire Forez agglomération.

Questions diverses

• AXA Assurance santé pour votre commune et dépendance santé pour votre commune : AXA souhaite signer un accord de partenariat avec la commune. La commune ne donne pas suite à cette demande.

• DIA VENTE MORIN/COLOMBIER : la commune ne préempte pas.

• Festival les Monts de la Balle 2024 : la commune présente sa candidature pour les PréAmBalles

• Plaquettes de chauffage ABIESSENCE : Le tarif a augmenté de 12.5%.

• VALOCIME : la commune ne donne pas suite à cette proposition

• Ultimate Frisbee : Cette association souhaite organiser un tournoi de Frisbee à Luriecq dans le courant du mois de juillet. Une réunion a eu lieu avec le maire et un membre du FC Luriecq. La décision sera prise avec l'équipe dirigeante du club de foot.

• Restaurants du Cœur : le conseil a reçu une invitation à rencontrer l'équipe locale des Resto et visiter leurs locaux.

• Fête patronale du 19 au 22 juillet 2024 : il faut envisager une autre organisation en l'absence de la disponibilité de la salle du théâtre.

• Vœux : la cérémonie s'est bien passée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 23h00.
Le prochain Conseil Municipal aura lieu le vendredi 1er Mars 2024 à 20h30.

Le président de séance :
M Alain LIMOUSIN

Les secrétaires de séance :
Mme Nathalie PANAZZA

M Didier POMMIER